



Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

A40-WP/491

EX/208

5/9/19

(Note d'information)

français seulement

ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 12 : Sûreté de l'aviation — Politique

PROMOTION DE LA CULTURE DE SURETE EN MILIEU AEROPORTUAIRE

(Note présentée par le Cameroun)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note d'information vise à partager l'expérience du Cameroun dans le développement et la mise en œuvre des outils de promotion de la culture de sûreté en milieu aéroportuaire.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note d'information se rapporte à l'Objectif stratégique Sûreté et Facilitation.
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	Doc 10118, Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde, Première édition, 2017 Doc 10123, Rapport de la Deuxième conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation

1. INTRODUCTION

1.1 Le terrorisme est l'un des défis les plus importants qu'affronte l'aviation civile internationale. Le Cameroun qui n'en est pas épargné doit rejoindre la communauté aéronautique internationale et apporter sa contribution pour combattre ce phénomène.

1.2 En effet, depuis des décennies, l'aviation civile internationale représente une cible de choix pour les groupes terroristes, tant par les dommages infligés, notamment les pertes en vies humaines et les dégâts économiques importants, que par l'impact médiatique obtenu. C'est dans ce cadre que le Plan pour la Sûreté dans le monde (GASeP) fournit aux États ainsi qu'à toutes les parties prenantes une base pour travailler ensemble dans l'objectif commun et partagé de renforcer la sûreté de l'aviation dans le monde. Cette base est composée de cinq priorités clés parmi lesquelles figure le développement d'une culture de sûreté et des capacités humaines en sûreté.

1.3 Très peu de gens réalisent les risques encourus par le non-respect des mesures de sûreté aéroportuaire à cause de leur méconnaissance des enjeux de la sûreté pour la sécurité nationale et pour le bon déroulement des activités d'exploitation.

1.4 La culture de sûreté a donc pour but de donner à tous ces utilisateurs des services du transport aérien, des connaissances élémentaires pour qu'ils se sentent concernés par les questions de sûreté et prennent leurs responsabilités en la matière.

2. STRATEGIE DE LA CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY (CCAA)

2.1 La stratégie de la CCAA pour l'instauration d'une culture de sûreté positive en milieu aéroportuaire repose sur la formation et la sensibilisation.

2.2 La CCAA a mis en place un plan de formation et de sensibilisation pour doter tous les employés et tous les opérateurs du secteur, des connaissances relatives aux menaces, des compétences et des capacités pour assurer efficacement les missions de sûreté qui leur sont dévolues. Lors des séances de sensibilisation, il est particulièrement demandé aux instructeurs d'insister sur la nature, les auteurs et les conséquences des menaces, en s'appuyant sur des exemples afin de s'assurer du respect des mesures de sûreté.

2.3 Les thèmes développés lors des séances de formation et de sensibilisation comprennent entre autres :

- la réglementation ;
- les exposés sur les menaces et les contre-mesures de la sûreté du transport aérien ;
- les niveaux de sûreté et procédures de notification des incidents ;
- les informations sur les articles réglementés ;
- les plans d'urgence et exercices de crise de sûreté.

2.4 Le public cible est composé de personnes classées en trois (3) catégories :

- le personnel de sûreté ;
- les contributeurs actifs constitués du personnel d'exploitation aérienne exerçant une activité dont les procédures de mise en œuvre contiennent des mesures de sûreté (le personnel de la circulation aérienne, le personnel d'enregistrement et d'embarquement, le personnel de chargement, etc.)

- les contributeurs passifs constitués du personnel à qui il est demandé d'appliquer les règles de sûreté (les exploitants des commerces à l'aéroport, les personnels des agences de voyage, les personnels des compagnies aériennes, etc.)

2.5 Les outils de formation en salle comprennent des exposés interactifs avec les aides pédagogiques et les supports didactiques. Les outils de sensibilisation hors de la salle reposent sur les affiches, les guides passagers, les annonces de sûreté, etc. L'objectif est d'expliquer aux usagers des aéroports et aux passagers les impératifs de sûreté de l'aviation civile afin de recueillir leur adhésion.

2.6 La durée des activités de formation et de sensibilisation dans le cadre de la promotion de la culture de sûreté varie selon la population cible. Ces activités sont sanctionnées par la délivrance d'attestations de participation.

2.7 En outre, la CCAA récompense les personnels qui signalent des atteintes à la sûreté de l'aviation, contribuant ainsi à promouvoir la culture de sûreté. Ces récompenses sont matérialisées par des lettres de satisfaction à tous ceux qui s'illustrent positivement. Le résultat souhaité est que les atteintes à la sûreté et les incidents de sûreté soient rapidement signalés et corrigés.

3. RESULTATS OBTENUS

La stratégie mise en œuvre par la CCAA pour l'instauration d'une culture de sûreté positive en milieu aéroportuaire a permis :

- le renforcement de la culture de sûreté auprès des acteurs concernés ;
- l'amélioration du taux de conformité de l'Etat aux SARPs relatives à la sûreté de l'aviation ;
- l'amélioration de la confiance des usagers révélée par une enquête de satisfaction.